



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

SA IEVA GROUP

87, rue Réaumur
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

SA IEVA GROUP

87, rue Réaumur
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société IEVA GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IEVA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Base de préparation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés concernant la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.5 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- Nous assurer de l'application des méthodes décrites à l'annexe et,
- Vérifier l'information chiffrée telle qu'elle se trouve en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes a consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbonnot Saint Martin, le 29 avril 2026

SAS BBM & Associés

Antoine SIRAND
Commissaire aux Comptes

IEVA Group SA

Etats financiers consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2025

IEVA Group SA – Etats financiers consolidés 2025

A. Bilan consolidé	p. 2
B. Compte de résultat consolidé	p. 3
C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 4
D. Tableau de flux de trésorerie consolidé	p. 5
E. Notes aux états financiers consolidés	p. 6

A. Bilan consolidé

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	N°	Au 31-12 2025	Au 31-12 2024
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	5.1	6 488	9 423
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	5.2	4 170	5 639
Immobilisations corporelles	6	909	1 295
Immobilisations financières	7.1	493	312
Titres mis en équivalence	7.2	62	64
Total Actif immobilisé		7 952	11 095
Stocks et en-cours	8	3 658	3 744
Clients et comptes rattachés	9	4 137	1 721
Autres créances et comptes de régularisation	10	2 322	1 241
Valeurs mobilières de placement	11	1 000	-
Disponibilités	11	9 756	5 019
Total Actif circulant		20 873	11 725
Total de l'actif		28 825	22 820
PASSIF			
Capital social	13	232	166
Primes	13	9 619	7 929
Réserves consolidées		7 742	6 770
Résultat net part du Groupe		(8 283)	(3 608)
Autres		(18)	-
Total Capitaux propres – part du groupe		9 292	11 258
Total Intérêts minoritaires		(31)	(91)
Total - Capitaux propres		9 261	11 167
Provisions	12	658	252
Emprunts et dettes financières	14	5 309	3 627
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 320	2 274
Autres dettes et comptes de régularisation	16	8 277	5 500
Total Dettes		18 906	11 401
Total de passif		28 825	22 820

B. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	N°	Arrêté au 31-12	Arrêté au 31-12
		2025	2024
Chiffre d'affaires	19	25 619	19 439
Autres produits d'exploitation	20	1 772	461
Achats consommés		(6 074)	(4 132)
Charges de personnel	21	(10 317)	(9 535)
Autres charges d'exploitation	20	(12 088)	(8 125)
Impôts et taxes		(330)	(353)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	5.1 - 22	(2 563)	(743)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(3 981)	(2 988)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	5.2	(1 469)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	19	(5 450)	(2 988)
Charges et produits financiers	23	(167)	(57)
Charges et produits exceptionnels	24	(2 415)	(602)
Impôts sur les résultats	25	(189)	21
Résultat net des entités intégrées		(8 221)	(3 626)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	7.2	(2)	(8)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8 223)	(3 635)
Intérêts minoritaires		60	(27)
Résultat net (part du groupe)		(8 283)	(3 608)
Résultat par action (en € par action)	26	(4,285)	(2,177)
Résultat dilué par action (en € par action)	26	(4,188)	(2,133)

⁽¹⁾ Dans le cadre de la revue des valeurs comptables inscrites à l'actif du bilan consolidé, le Groupe a procédé au 31 décembre 2025 à une analyse individualisée incluant notamment les goodwill, fonds de commerce et droits au bail. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie.

A l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une perte de valeur sur certains actifs incorporels et corporels pour des montants respectifs de 2 841 K€ et 126 K€. Ces charges de dépréciation, enregistrées dans les comptes « Dotations aux dépréciations d'exploitation » pour un montant de 1 498 K€ et « Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition » pour un montant de 1 469 K€, n'ont aucun impact sur la trésorerie du Groupe.

A l'exclusion des éléments non-récurrents ci-dessus, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition retraité s'établirait à (2 483) K€ pour l'exercice 2025.

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

		Arrêté au 31-12	Arrêté au 31-12
		2025	2024
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	A	(3 981)	(2 988)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	B	(1 498)	-
Eléments non récurrents – Perte de valeur			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition retraité (hors perte de valeur)	A - B	(2 483)	(2 988)

C. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

Part du groupe

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1-1-2024	165	16 415	1 079	(2 794)	(4)	(151)	14 710
Affectation du résultat	-	(8 485)	5 691	2 794	-	-	-
Augmentation de capital	1	(1)	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	87	87
Variation des taux de change	-	-	-	-	4	-	4
Résultat de l'exercice	-	-	-	(3 608)	-	(27)	(3 635)
Solde au 31-12-2024	166	7 929	6 770	(3 608)	-	(91)	11 167

Part du groupe

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1-1-2025	166	7 929	6 770	(3 608)	-	(91)	11 167
Affectation du résultat	-	(4 579)	972	3 608	-	-	-
Augmentation de capital (note 13.1)	7	3 590	-	-	-	-	3 597
Variation de périmètre	59	2 679	-	-	-	-	2 738
Variation des taux de change	-	-	-	-	(18)	-	(18)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(8 283)	-	60	(8 223)
Solde au 31-12-2025	232	9 619	7 742	(8 283)	(18)	(31)	9 261

D. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	N°	Arrêté au 31-12 2025	Arrêté au 31-12 2024
Résultat net des sociétés intégrées		(8 223)	(3 635)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	1.2	3 461	432
Variation des impôts différés		-	-
Annulation des plus et moins-values de cession		-	46
Elimination des QP de résultats des sociétés MEE		2	8
Autres éléments non monétaires	1.2	2 415	582
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(2 345)	(2 566)
Incidence de la variation des stocks et en-cours ⁽²⁾		1 356	236
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs ⁽²⁾		(1 497)	781
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		2 386	(197)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 245	820
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(100)	(1 746)
Acquisition d'immobilisations		(78)	(279)
Cession d'immobilisations		18	34
Incidence des variations de périmètre		3 639	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		3 579	(245)
Augmentation de capital en numéraire	13.1	600	-
Emissions d'emprunts	14	3 000	-
Remboursements d'emprunts	14	(1 318)	(1 467)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 282	(1 467)
Incidence de la variation des cours de devises		(24)	4
Variation de trésorerie		5 737	(3 454)
Trésorerie d'ouverture	11	5 019	8 473
Trésorerie de clôture	11	10 756	5 019

⁽¹⁾ Hors dépréciations sur l'actif circulant

⁽²⁾ Y compris les dépréciations sur l'actif circulant

E. Notes aux comptes consolidés

1. Informations générales

1.1 Présentation de la Société

Ieva Group SA (la « Société » ou « Ieva Group ») et ses filiales (constituant ensemble le « Groupe ») forment un groupe français de beauty-tech développant un écosystème intégré de marques, de services et d'expériences personnalisées dans les domaines de la beauté et du bien-être. Cet écosystème repose sur l'exploitation de technologies propriétaires de diagnostic et de traitement de données, activées par des algorithmes d'intelligence artificielle. Le Groupe déploie un modèle propriétaire dénommé « Beauty as a Service® ».

Type d'information	Ieva Group SA
Dénomination sociale	Ieva Group
Dénomination commerciale	Ieva Group
Registre du commerce et des sociétés de Grenoble – France	SIREN : 881 983 589 SIRET : 881 983 589 00022 APE : 64.20Z
Identifiant d'entité juridique	LEI : 9695008NTA6DK2RSN932
Date de constitution – Durée	La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 26 février 2020, date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Siège social	87 rue Réaumur – 75002 Paris – France Tél. +33 (0)809 40 01 73
Forme juridique	Société anonyme
Législation applicable	Droit français – Dispositions légales applicables aux sociétés anonymes
Site internet	https://ievagroup.com/

Les activités du Groupe s'articulent autour de trois pôles opérationnels, complétés par des fonctions transverses de support ainsi que par un pôle média et contenus :

- Ieva Tech, dédié au développement et à l'exploitation de solutions de diagnostic beauté instrumentalisé, fondées sur des capteurs physiques, des algorithmes d'intelligence artificielle et des plateformes logicielles propriétaires ;
- Ieva Beauty, consacré à la conception, au développement et à la commercialisation de produits cosmétiques, notamment au travers des marques IOMA, IOMA Hair, Made with CARE et Elenature ;
- Ieva Experience, principalement exploité au travers des réseaux L'Atelier du Sourcil et Boudoir du Regard, en succursales et en franchise.

A la suite de l'acquisition de la société My Little Paris en 2025 (voir notes n°1.2 et n°4), le Groupe intègre également un pôle média et e-commerce communautaire comprenant des activités de production de contenus éditoriaux, de box par abonnement et de commerce digital.

Le Groupe exerce principalement ses activités en France, en Europe et en Asie.

La Société a été constituée le 26 février 2020.

Les présents comptes consolidés ont été établis au 31 décembre 2025.

1.2 Événements majeurs de l'exercice 2025

Le Groupe a procédé en date du 1^{er} août 2025 à l'acquisition de la société My Little Paris (voir n°4). My Little Paris est une entreprise française fondée en 2008, spécialisée dans la création de contenus et d'expériences lifestyle à destination d'un public urbain, principalement féminin. Ses activités reposent sur :

- la vente de box mensuelles (notamment My Little Box, combinant produits de beauté et accessoires),
- la production de contenus éditoriaux et publicitaires pour des marques partenaires,
- et le développement d'événements et collaborations autour de l'art de vivre et de la créativité.

My Little Paris opère en France et à l'international avec une présence notamment au Japon et en Allemagne.

De plus, dans le cadre du développement de ses activités, la Société a mis en œuvre fin 2024 une campagne média

visant à développer la notoriété de ses marques et à favoriser le recrutement de nouveaux clients. Cette campagne spécifique, d'une durée initiale de 12 mois et répartie sur les exercices 2024 et 2025, répond aux critères d'un événement majeur et inhabituel. A ce titre, les frais afférents à cet événement sur les exercices 2025 et 2024 ont été comptabilisés en résultat exceptionnel (voir n°24). Au titre de l'exercice 2025, ces frais s'établissent à 2 415 K€. Le règlement des frais relatifs à cette campagne s'effectuant intégralement par augmentations de capital par compensation de créances (voir n°13.1), ces frais sont ainsi comptabilisés en éléments non monétaires au sein du tableau de flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue des valeurs comptables inscrites à l'actif du bilan consolidé, le Groupe a procédé au 31 décembre 2025 à une analyse individualisée incluant notamment les goodwill, fonds de commerce et droits au bail. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie. A l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une perte de valeur sur certains actifs incorporels et corporels pour des montants respectifs de 2 841 K€ et 126 K€. Ces charges de dépréciation, enregistrées dans les comptes « Dotations aux dépréciations d'exploitation » pour un montant de 1 498 K€ (voir n°5.1 et n°6) et « Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition » pour un montant de 1 469 K€ (voir n°5.2), n'ont aucun impact sur la trésorerie du Groupe. Aucun autre test de dépréciation n'a mis en évidence de dépréciation complémentaire significative sur les autres actifs incorporels ou corporels du Groupe à la date d'arrêt.

Enfin, la situation en Ukraine et les conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, de même que la situation au Proche-Orient, n'ont pas, à la date d'arrêt des comptes consolidés, engendré d'impacts significatifs sur l'activité du Groupe.

2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, le Groupe applique pour la première fois le règlement ANC n°2024-05 du 3 octobre 2024 modifiant le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés. Cette première application n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière, la performance ou les capitaux propres consolidés du Groupe. Les nouveaux modèles de présentation du bilan et du compte de résultat consolidés ont été adoptés sans effet sur le contenu des agrégats financiers principaux. Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Groupe a appliqué ce règlement pour la première fois lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette première application n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre à l'exception de la société Beauty and Wellness School Group SAS, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, et dont la date de clôture s'établit au 31 juillet.

2.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe, mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés. Le périmètre de consolidation est présenté au n°30.

2.3. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales

ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10% du total consolidé ont été regroupés.

2.4. Conversion des opérations en devises

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses flux de trésorerie (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées en compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.5. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisition représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies (voir n°2.8 pour plus de détails). Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

2.6. Autres immobilisations incorporelles

a. Marques et licences

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les licences ont une durée d'utilisation finie. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée

Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation (voir n°2.8).

b. Logiciels, sites internet

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (entre 3 et 5 ans).

Les coûts de création de sites internet marchands sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées,
- les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique remplissant les conditions d'activation constituent des immobilisations,
- les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

c. Frais de R&D

Le Groupe a choisi de capitaliser ses frais de développement : les coûts de développement portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 4 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation. Les dépenses de gros entretien ont été identifiées dès l'origine dans le coût de l'immobilisation, sous forme de composants. Il s'agit des dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions : 25 - 40 ans ;
- Matériel : 5 - 10 ans ;
- Véhicules : 3 - 5 ans ;
- Mobilier, agencement et équipements : 3 - 8 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée (voir n°2.8).

2.8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les écarts d'acquisition (voir n°2.5), sont regroupés pour être testés. Lorsque les actifs sont regroupés, le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités. Les actifs de support du Groupe sont également affectés à ces groupes d'actifs sur une base raisonnable et cohérente.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.10. Stocks et travaux en cours

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

2.11. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

2.12. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.13. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

2.14. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.15. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.16. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.17. Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe évalue ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021. Le principal engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat. Le coût des services passés, que les droits soient ou non acquis, est constaté immédiatement en compte de résultat.

2.18. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats de garantie de taux d'intérêt (Cap). Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat). En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée (voir ci-après).

2.19. Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.20. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Vente de prestations de service – Particuliers

Le Groupe commercialise au sein de ses boutiques une gamme de prestations de services dédiées à la beauté du regard à destination d'une clientèle de particuliers. Ces prestations sont facturées au forfait. Les ventes de services sont comptabilisées lorsque la prestation est réalisée. Ces ventes de services sont généralement réglées par carte de crédit, par chèque ou en espèces.

b. Vente de produits au détail – Particuliers

En association avec son activité de prestations de services, le Groupe commercialise au sein de ses boutiques et des sites internet une gamme de produits cosmétiques et de soins du regard à destination d'une clientèle de particuliers. Les ventes de produits sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un bien à un client. Ces ventes au détail sont généralement réglées par carte de crédit, par chèque ou en espèces.

c. Droits et redevances – Franchise

Dans le cadre de ses activités de franchiseur, le Groupe procède à la facturation de droits d'entrée et de redevances. Les droits d'entrée sont reconnus en chiffre d'affaires au prorata temporis sur la durée du contrat de franchise. Les différentes redevances, correspondant à des pourcentages des ventes réalisées par le franchisé, sont quant à elle comptabilisées au compte de résultat sur la base des chiffres d'affaires réalisés par les franchisés.

d. Vente de produits en gros – Distributeurs / Franchise

Dans le cadre de ses activités, le Groupe commercialise une gamme de produits cosmétiques et de soins du regard ainsi que des produits de merchandising et de communication à destination de son réseau de franchisés et de différents distributeurs. Ces ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au franchisé. La livraison a lieu lorsque les produits ont été expédiés à l'adresse indiquée, que le risque d'obsolescence et de perte a été transféré au client et que ce dernier a accepté les produits conformément au contrat de vente. Aucun élément financier n'est pris en compte, les ventes étant payables à 30 / 60 jours, conformément aux usages du marché.

e. Prestations d'étude et de développement

Dans le cadre de ses activités afférentes aux appareils et systèmes connectés, le Groupe réalise des prestations d'études et développement techniques ainsi que de maintenance. Les produits liés à ces prestations de recherche et de maintenance sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

f. Autres services – Franchise

Dans le cadre de ses activités de franchiseur, le Groupe vend des services associés à destination de son réseau de franchisés comprenant notamment des services de formation, d'assistance commerciale, de transport ou de réservation. Ces services entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

2.21. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

2.22. Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature (voir n°0).

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession - ou les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Dans le cadre de l'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, le Groupe n'a pas procédé au reclassement des données comparatives du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dans la mesure où la principale charge exceptionnelle de l'exercice 2024, au regard de ce règlement, était déjà comptabilisée en résultat exceptionnel (frais de campagne média pour 582 K€ (voir n°24).

Le reliquat de résultat exceptionnel non reclassé n'est pas de nature à modifier la lecture des résultats ni leur comparabilité.

3. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

4. Variations de périmètre

Le Groupe a procédé en date du 1^{er} août 2025 à l'acquisition de la société My Little Paris (voir n°1.2). My Little Paris est une entreprise française fondée en 2008, spécialisée dans la création de contenus et d'expériences lifestyle à destination d'un public urbain, principalement féminin. Ses activités reposent sur :

- la vente de box mensuelles (notamment My Little Box, combinant produits de beauté et accessoires),
- la production de contenus éditoriaux et publicitaires pour des marques partenaires,
- et le développement d'événements et collaborations autour de l'art de vivre et de la créativité.

My Little Paris opère en France et à l'international avec une présence notamment au Japon et en Allemagne.

En l'absence d'un arrêté comptable spécifique en date du 1^{er} août 2025, les comptes retenus pour la première consolidation de la société My Little Paris sont ceux arrêtés au 30 septembre 2025. Ce décalage n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

A titre indicatif, les comptes consolidés proforma en prenant en compte l'acquisition de la société My Little Paris dès le 1^{er} janvier 2025 auraient été comme suit :

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Au 31-12 2025	Au 31-12 2024
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	6 488	9 423
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	4 170	5 639
Immobilisations corporelles	909	1 295
Immobilisations financières	493	312
Titres mis en équivalence	62	64
Total Actif immobilisé	7 952	11 095
Stocks et en-cours	3 658	3 744
Clients et comptes rattachés	4 137	1 721
Autres créances et comptes de régularisation	2 322	1 241
Valeurs mobilières de placement	1 000	-
Disponibilités	9 756	5 019
Total Actif circulant	20 873	11 725
Total de l'actif	28 825	22 820
PASSIF		
Capital social	232	166
Primes	9 619	7 929
Réserves consolidées	7 201	6 770
Résultat net part du Groupe	(7 742)	(3 608)
Autres	(18)	-
Total Capitaux propres – part du groupe	9 292	11 258
Total Intérêts minoritaires	(31)	(91)
Total - Capitaux propres	9 261	11 167
Provisions	658	252
Emprunts et dettes financières	5 309	3 627
Fournisseurs et comptes rattachés	5 320	2 274
Autres dettes et comptes de régularisation	8 277	5 500
Total Dettes	18 906	11 401
Total de passif	28 825	22 820

(en milliers d'euros sauf indication contraire)	Arrêté au 31-12 2025	Arrêté au 31-12 2024
Chiffre d'affaires	43 417	19 439
Autres produits d'exploitation	3 836	461
Achats consommés	(10 731)	(4 132)
Charges de personnel	(14 654)	(9 535)
Autres charges d'exploitation	(21 691)	(8 125)
Impôts et taxes	(470)	(353)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	(3 196)	(743)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(3 489)	(2 988)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	(1 469)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	(4 958)	(2 988)
Charges et produits financiers	(161)	(57)
Charges et produits exceptionnels	(2 415)	(602)
Impôts sur les résultats	(146)	21
Résultat net des entités intégrées	(7 680)	(3 626)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	(2)	(8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(7 682)	(3 635)
Intérêts minoritaires	60	(27)
Résultat net (part du groupe)	(7 742)	(3 608)

⁽¹⁾ Dans le cadre de la revue des valeurs comptables inscrites à l'actif du bilan consolidé, le Groupe a procédé au 31 décembre 2025 à une analyse individualisée incluant notamment les goodwill, fonds de commerce et droits au bail. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie.

A l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une perte de valeur sur certains actifs incorporels et corporels pour des montants respectifs de 2 841 K€ et 126 K€. Ces charges de dépréciation, enregistrées dans les comptes « Dotations aux dépréciations d'exploitation » pour un montant de 1 498 K€ et « Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition » pour un montant de 1 469 K€, n'ont aucun impact sur la trésorerie du Groupe.

A l'exclusion des éléments non-récurrents ci-dessus, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition retraité s'établirait à (1 991) K€ pour l'exercice 2025.

(en milliers d'euros sauf indication contraire)		Arrêté au 31-12 2025	Arrêté au 31-12 2024
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	A	(3 489)	(2 988)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	B	(1 498)	-
Eléments non récurrents – Perte de valeur			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition retraité (hors perte de valeur)	A - B	(1 991)	(2 988)

Ces éléments sont retraités selon les principes comptables et le format du Groupe. Ces informations proforma sont présentées à titre indicatif. Cette acquisition a été intégralement réalisée par échange de titres de la Société en rémunération des titres de la société My Little Paris.

Par ailleurs, sur l'exercice 2025, le Groupe s'est désengagé de sa filiale ADS Maroc SARL.

Il est enfin rappelé que sur l'exercice 2024 :

- Le Groupe s'est désengagé de ses filiales Ieva Lux SARL et JD Lux SARL (Luxembourg).
- Dans le cadre de réorganisations internes au Groupe, la société BDR Academy SAS a été absorbée par la société BDR Franchise SAS. De même, la société BDR Holding SAS a été absorbée par la société Le Boudoir du Regard SAS. La société BDR 17 SAS, sans activité, a été liquidée sur l'exercice.

5. Immobilisations incorporelles

5.1. Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	01-01-2024	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	31-12-2024
Frais de R&D	74	5	-	-	79
Logiciels, sites internet, autres	381	12	-	(1)	392
Marques et licences	4 410	55	(803)	-	3 662
Fonds commerciaux, droits au bail	2 546	-	-	-	2 546
Total valeurs brutes	7 411	71	(803)	(1)	6 678
Amort./Dépré. Frais R&D	(68)	(3)	-	-	(71)
Amort./Dépré. Logiciels, sites internet, autres	(361)	(7)	-	1	(368)
Amort./Dépré. Marques et licences	(3 163)	(81)	803	-	(2 442)
Amort./Dépré. Fonds commerciaux, droits au bail	(9)	(5)	-	-	(14)
Total Amort./Dépré.	(3 601)	(97)	803	1	(2 895)
VNC immo incorporelles (hors écarts d'acquisition)	3 809	(25)	-	-	3 784
	01-01-2025	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	31-12-2025
Frais de R&D	79	-	-	-	79
Logiciels, sites internet, autres	392	-	-	594	986
Marques et licences	3 662	-	(1 916)	-	1 746
Fonds commerciaux, droits au bail	2 546	-	-	-	2 546
Total valeurs brutes	6 678	-	(1 916)	594	5 357
Amort./Dépré. Frais R&D	(71)	(5)	-	-	(76)
Amort./Dépré. Logiciels, sites internet, autres	(368)	-	-	(594)	(962)
Amort./Dépré. Marques et licences	(2 442)	(89)	1 916	-	(615)
Amort./Dépré. Fonds commerciaux, droits au bail	(14)	(1 372)	-	-	(1 386)
Total Amort./Dépré.	(2 895)	(1 466)	1 916	(594)	(3 039)
VNC immo incorporelles (hors écarts d'acquisition)	3 784	(1 466)	-	-	2 318

Les règles et durées d'amortissement pratiquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles en vigueur au 31 décembre 2024.

Les principales variations sur l'année 2025 concernant les postes « Marques et licences » correspondent à la mise au rebut de droits incorporels intégralement amortis.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue des valeurs comptables des actifs incorporels, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2025, à une analyse individualisée des éléments incorporels inscrits à l'actif du bilan consolidé, incluant notamment les fonds de commerce et droits au bail. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie. À l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une perte de valeur sur certains fonds de commerce et droits au bail pour un montant total de 1 372 K€.

5.2. Ecarts d'acquisition

Les principaux écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	01-01-2024	Acquisitions/ DAP	Diminutions/ RAP	Variation de périmètre	31-12-2024
Ecarts d'acquisition	5 639	-	-	-	5 639
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	5 639	-	-	-	5 639
	01-01-2025	Acquisitions/ DAP	Diminutions/ RAP	Variation de périmètre	31-12-2025
Ecarts d'acquisition	5 639	-	-	-	5 639
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(1 469)	-	-	(1 469)
Total valeurs nettes	5 639	(1 469)	-	-	4 170

Le montant de l'écart relatif à l'acquisition de la société Atelier du Sourcil SAS s'élève à 4 170 K€ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 4 400 K€). Cet écart d'acquisition est attribuable aux parts de marché ainsi qu'au capital humain du Groupe acquis et aux synergies attendues de cette acquisition. A ce titre, il a été analysé comme ayant une durée d'utilisation non limitée. Cet écart d'acquisition n'est donc pas amorti mais un test de dépréciation est effectué annuellement à la clôture. Dans ce cadre, une perte de valeur de 230 K€ a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Le montant de l'écart relatif à l'acquisition de la société Le Boudoir du Regard SAS, s'élevant à 1 239 K€ au 31 décembre 2024, a été intégralement déprécié au 31 décembre 2025.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction des secteurs d'activité.

Dans le cadre de la revue des valeurs comptables des actifs incorporels, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2025, à une analyse individualisée des goodwill inscrits à l'actif du bilan consolidé. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur actuelle des unités génératrices de trésorerie a ainsi été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

A l'issue de cette revue, le Groupe a constaté des pertes de valeur respectives d'un montant de 230 K€ concernant l'écart relatif à l'acquisition de la société Atelier du Sourcil SAS et de 1 239 K€ concernant l'écart relatif à l'acquisition de la société Le Boudoir du Regard SAS.

Aucun autre test de dépréciation n'a mis en évidence de dépréciation complémentaire sur les autres goodwill du Groupe à la date d'arrêt.

6. Immobilisations corporelles

	01-01-2024	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	31-12-2024
Valeurs brutes					
Terrains et constructions	194	7	-	-	201
Véhicules, matériel et outillage	407	8	(87)	(1)	327
Mobilier, agencements et installations, autres	4 772	231	(279)	(111)	4 613
Total valeurs brutes	5 373	246	(366)	(112)	5 141
Dont crédit-bail	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations					
Amort./Dépré. Terrains et constructions	(169)	(10)	-	-	(179)
Amort./Dépré. Véhicules, matériel et outillage	(361)	(27)	87	1	(301)
Amort./Dépré. Mobilier, agencements et installations, autres	(3 292)	(399)	214	111	(3 366)
Total Amort./Dépré.	(3 822)	(436)	301	112	(3 845)
Dont crédit-bail	-	-	-	-	-
VNC immo corporelles	1 551	(191)	(65)	-	1 295

	01-01-2025	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	31-12-2025
Valeurs brutes					
Terrains et constructions	201	-	(3)	-	198
Véhicules, matériel et outillage	327	2	(9)	452	772
Mobilier, agencements et installations, autres	4 613	78	(178)	-	4 513
Total valeurs brutes	5 141	80	(190)	452	5 483
Dont crédit-bail	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations					
Amort./Dépré. Terrains et constructions	(179)	(9)	3	-	(185)
Amort./Dépré. Véhicules, matériel et outillage	(301)	(23)	9	(403)	(718)
Amort./Dépré. Mobilier, agencements et installations, autres	(3 366)	(483)	178	-	(3 671)
Total Amort./Dépré.	(3 845)	(515)	190	-403	(4 574)
Dont crédit-bail	-	-	-	-	-
VNC immo corporelles	1 295	(435)	-	49	909

Les règles et durées d'amortissement pratiquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles en vigueur au 31 décembre 2024.

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition significative sur l'exercice 2025. Par ailleurs, dans le cadre de la revue des valeurs comptables des actifs corporels, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2025, à une analyse individualisée des éléments corporels inscrits à l'actif du bilan consolidé. Cette analyse a été réalisée conformément aux principes comptables applicables, en tenant compte des perspectives actualisées de rentabilité et des conditions de marché propres à chaque unité génératrice de trésorerie. À l'issue de cette revue, le Groupe a constaté une perte de valeur sur certains actifs corporels pour un montant total de 126 K€.

7. Immobilisations financières et titres mis en équivalence

7.1. Immobilisations financières

	01-01- 2024	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31-12- 2024
Prêts, cautionnement et autres créances	357	-	(44)	(1)	-	312
Titres de part. non consolidés	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	357	-	(44)	(1)	-	312
	01-01- 2025	Acquisitions / DAP	Cessions / RAP	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31-12- 2025
Prêts, cautionnement et autres créances	312	4	(22)	203	(4)	493
Titres de part. non consolidés	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	312	4	(22)	203	(4)	493

Au 31 décembre 2024 et 2025, il n'existe aucun titre de participation non consolidés.

7.2. Titres mis en équivalence

En date du 4 mai 2021, le Groupe a acquis une participation dans la société Beauty and Wellness School Group SAS. Au 31 décembre, cette participation s'établit à 29,68%, soit un montant de 62 K€ correspondant à la valeur de ces titres mis en équivalent à cette même date (31 décembre 2024 : 64 K€).

8. Stocks et en-cours

	31-12-2025	31-12-2024
Matières premières	3 214	455
Travaux en cours	-	-
Produits finis/Marchandises	2 915	3 289
Dépréciation	(2 471)	-
Total stocks et en-cours	3 658	3 744

9. Clients et comptes rattachés

	31-12-2025	31-12-2024
Créances clients	4 957	1 759
Dépréciation	(820)	(38)
Total clients et comptes rattachés - net	4 137	1 721

Ventilation par échéance des créances clients

	31-12-2025	31-12-2024
< 1 an	4 137	1 721
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	4 137	1 721

10. Autres créances et comptes de régularisation

	31-12-2025	31-12-2024
Créances sur personnel et org. sociaux	2	11
Créances fiscales - hors IS	530	473
Etat, impôt sur les bénéfices	800	28
Impôts différés – actif	-	-
Charges constatées d'avance	286	176
Charges à répartir	21	35
Créances sur des parties liées	-	-
Compte d'augmentation de capital en numéraire	-	-
Autres créances	683	519
Total créances et comptes de régularisation	2 322	1 241

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture. Au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025, les autres créances sont principalement constituées de créances fiscales relatives à la taxe sur la valeur ajoutée. Les charges à répartir correspondent à l'étalement de frais d'émission d'emprunts (voir n°2.15). Au cours de l'année 2025, aucune dépréciation significative n'a été constatée sur ces autres créances.

Ventilation par échéance des autres créances

	31-12-2025	31-12-2024
< 1 an	2 308	1 220
Entre 1 et 5 ans	14	21
> 5 ans	-	-
Total autres créances	2 322	1 241

Les autres créances à plus d'un an sont composées exclusivement des frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de vie de l'emprunt concerné.

11. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités du Groupe se décomposent de la manière suivante :

	31-12-2025	31-12-2024
Liquidités	9 756	5 019
VMP	1 000	-
Total des VMP et des disponibilités	10 756	5 019

Les VMP se composent principalement de comptes à terme libellés en euros.

12. Provisions

	Pensions et retraites	Autres provisions pour risques	Total
Au 01-01-2024	219	134	353
Dotations des provisions	5	48	53
Reprises utilisées	-	(134)	(134)
Reprises inutilisées	(20)	-	(20)
Variation de périmètre	-	-	-
Au 31-12-2024	204	48	252
	Pensions et retraites	Autres provisions pour risques	Total
Au 01-01-2025	204	48	252
Dotations des provisions	5	6	11
Reprises utilisées	-	-	-
Reprises inutilisées	-	-	(6)
Variation de périmètre	80	315	395
Au 31-12-2025	289	369	658

Engagements de retraite et avantages similaires

Les hypothèses retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes (en application de la convention collective spécifique à chaque entité du Groupe ou des règles de droit commun en l'absence de dispositions conventionnelles) :

	31-12-2025	31-12-2024
Augmentation annuelle des salaires	4,00%	4,00%
Taux d'actualisation	4,14%	3,42%
Taux de rotation du personnel	Par tranche d'âge	Par tranche d'âge
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	Table INSEE	Table INSEE
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.

13. Capital social

13.1. Capital social et primes d'émission, de fusion et d'apport

L'évolution du capital social et des primes d'émission, de fusion et d'apport sur les exercices 2024 et 2025 s'analyse comme suit :

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (En milliers hors nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Primes
Au 01-01-2024	1 648 627	165	16 415
Affectation du résultat	-	-	(8 485)
Augmentations de capital	13 122	1	(1)
Au 31-12-2024	1 661 749	166	7 929
Actions ordinaires émises et entièrement libérées (En milliers hors nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Primes
Au 01-01-2025	1 661 749	166	7 929
Affectation du résultat	-	-	(4 579)
Variation de périmètre	586 510	59	2 679
Augmentations de capital	70 314	7	3 590
Au 31-12-2025	2 318 573	232	9 619

En date du 28 février 2025 et du 16 décembre 2025, la campagne média mise en œuvre fin 2024 a fait l'objet de 2 augmentations de capital par incorporation de créances pour un montant total de 2 997 K€, prime d'émission incluse (voir n°1.2).

En date du 30 juin 2025, la société leva Group a procédé à une augmentation de capital en numéraire pour un montant total de 600 K€, prime d'émission incluse.

En date du 1^{er} août 2025, la Société a procédé à l'acquisition de la société My Little Paris en échange de 586 510 nouveaux titres de la société IEVA Group.

Au 31 décembre 2025, le montant du capital social de la Société s'élève à 231 857,23 € correspondant à :

- 864 725 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune ; et
- 1 453 848 actions de préférence de catégorie P1 d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Ces actions sont entièrement libérées. Sauf stipulation particulière des statuts instaurant des droits ou des obligations particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie P1, toutes les actions confèrent les mêmes droits et obligations.

13.2. Capital potentiel

Bon de souscription d'actions (BSA)

L'assemblée générale de la société leva Group en date du 21 juillet 2020 a approuvé les modifications des conditions et des modalités d'exercice des BSA₂₀₁₇ en application des décisions de l'assemblée générale mixte de la société leva en date du 7 septembre 2017, ainsi que celles des BSA₂₀₁₇ et des BSA₂₀₁₉ en application des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la société leva en date du 24 juin 2019.

Au 31 décembre 2025, le nombre de BSA₂₀₁₇ s'établit à 500, chaque BSA₂₀₁₇ donnant droit à la souscription de 10 actions ordinaires de la société leva Group. Le nombre de BSA₂₀₁₉ à cette même date s'établit à 1 733, chaque BSA₂₀₁₉ donnant droit à la souscription de 10 actions ordinaires de la société leva Group.

Actions gratuites

En date du 29 octobre 2024, il a été attribué 3 800 actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 28 juin 2024. La période d'acquisition afférente est fixée à deux ans à compter de la date d'attribution.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

En date du 5 novembre 2025, il a été attribué 90 000 BSPCE₂₀₂₅ dans le cadre de l'autorisation donnée par le conseil d'administration en date du 22 septembre 2025. Les BSPCE₂₀₂₅ seront exerçables :

- A compter de la décision d'attribution (soit le 5 novembre 2025), pour un tiers maximum des BSPCE₂₀₂₅ attribués à chaque bénéficiaire ;
- A compter de la date du premier anniversaire de la date d'attribution et jusqu'à la date du deuxième anniversaire de la date d'attribution (soit du 5 novembre 2026 au 5 novembre 2027), pour un tiers maximum des BSPCE₂₀₂₅ attribués à chaque bénéficiaire ; et
- A compter du lendemain de la date du deuxième anniversaire de la date d'attribution, pour la totalité des

BSPCE 2025.

14. Emprunts et dettes financières**Tableau de variation des emprunts**

	01-01-2024	Augment.	Diminution	Var. de périmètre	31-12-2024
Emprunts bancaires	5 092	-	(1 466)	-	3 626
Dont crédits-bails	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	22	-	(1)	(20)	-
Intérêts courus	2	-	(1)	-	1
Total	5 116	-	(1 468)	(20)	3 627

	01-01-2025	Augment.	Diminution	Var. de périmètre	31-12-2025
Emprunts bancaires	3 626	3 000	(1 318)	-	5 308
Dont crédits-bails	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
Intérêts courus	1	-	-	-	1
Total	3 627	3 000	(1 318)	-	5 309

Dans le cadre de l'acquisition de la société Atelier du Sourcil SAS, la Société a procédé à la souscription en date du 21 juillet 2020 d'un emprunt bancaire d'un montant nominal de 4 900 K€. Cet emprunt à échéance 2027, porte intérêt au taux variable Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge révisable soumise à des covenants financiers et comprise entre 1,60% et 2,00%. Cet emprunt bancaire est garanti par nantissement des titres de la société Atelier du Sourcil SAS. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû relatif à cet emprunt s'établit à 1 400 K€ (31 décembre 2024 : 2 100 K€).

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2025, trois nouveaux emprunts d'un nominal de 1 000 K€ chacun et pour une durée de 5 ans. Ces emprunts portent intérêt à taux fixe (entre 2,75% et 2,80%). Au 31 décembre le capital restant dû est de 2 954 K€. Ces emprunts bancaires sont garantis par nantissement des titres de la société My Little Paris SAS. Le capital restant dû relatif afférent aux emprunts PGE s'établit à 934 K€ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 1 494 K€).

La documentation des contrats d'emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée.

Par ailleurs, l'acquisition du groupe BDR dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire s'est accompagnée de la reprise d'un pool de dettes bancaires dont les modalités de paiement ont été définies selon les conditions du plan de redressement arrêté au cours de l'exercice 2022. Suite à l'arrêté de ce plan de redressement, les dettes financières afférentes ont été classées en autres dettes (voir n°16).

Echéanciers des emprunts

Au 31-12-2024	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes assimilées	Total
< 1 an	1 273	-	-	1 273
Entre 1 an et 5 ans	2 354	-	-	2 354
> 5 ans	-	-	-	-
Total	3 627	-	-	3 627

Au 31-12-2025	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes assimilées	Total
< 1 an	1 835	-	-	1 835
Entre 1 an et 5 ans	3 474	-	-	3 474
> 5 ans	-	-	-	-
Total	5 309	-	-	5 309

L'ensemble de l'endettement du Groupe est libellé en euros.

Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires ont des échéances qui s'étalent entre 2025 et 2030. Les emprunts à taux fixes portent intérêts à des taux compris entre 0,70% et 3,80%. L'emprunt à taux variable porte intérêts à un taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge révisable soumise à des covenants financiers et comprise entre 1,60% et 2,00%. Le capital restant dû des emprunts bancaires garantis par des sûretés réelles s'élève à 5 309 K€ au 31 décembre 2025.

Le Groupe dispose d'emprunts bancaires à taux fixes et variables (taux avant couvertures) :

	31-12-2025	31-12-2024
A taux fixes		
– expirant à moins d'un an	1 135	573
– expirant à plus d'un an	2 774	954
A taux variables		
– expirant à moins d'un an	700	700
– expirant à plus d'un an	700	1 400
Total des emprunts	5 309	3 627

Le risque lié aux emprunts à taux variables ne fait pas l'objet de couverture (voir n°18).

15. Fournisseurs et comptes rattachés

	31-12-2025	31-12-2024
Fournisseurs à moins d'1 an ⁽¹⁾	5 320	2 274
Fournisseurs à plus d'1 an	-	-
Total fournisseurs et comptes rattachés	5 320	2 274

⁽¹⁾ dont dettes fournisseurs sur parties liées

	31-12-2025	31-12-2024
Groupe Memscap (voir n°28)	91	87

16. Autres dettes et comptes de régularisation

	31-12-2025	31-12-2024
Dettes sociales	2 708	1 476
Dettes fiscales	1 167	429
Impôts différés – passif	-	-
Autres dettes	2 120	3 104
Dettes sur des parties liées	-	-
Produits constatés d'avance	2 282	491
Total dettes et comptes de régularisation	8 277	5 500

	31-12-2024	< n + 1	Entre n+1 et n+5	> n + 5
Dettes sociales	1 476	1 476	-	-
Dettes fiscales	429	429	-	-
Impôts différés – passif	-	-	-	-
Autres dettes	3 104	2 199	559	345
Dettes sur des parties liées	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	491	491	-	-
Total dettes et comptes de régularisation	5 500	4 595	559	345

	31-12-2025	< n + 1	Entre n+1 et n+5	> n + 5
Dettes sociales	2 708	2 708	-	-
Dettes fiscales	1 167	1 167	-	-
Impôts différés – passif	-	-	-	-
Autres dettes	2 120	1 296	553	271
Dettes sur des parties liées	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 282	2 282	-	-
Total dettes et comptes de régularisation	8 277	7 453	553	271

Suite à l'arrêté des conditions du plan de redressement du Groupe BDR au cours de l'exercice 2022, des règlements afférents et du reclassement des dettes financières de ce plan en autres dettes (voir n°14), les dettes relatives au plan de redressement du Groupe BDR s'établissent à 953 K€ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 1 046 K€), dont 824 K€ à plus d'un an.

17. Impôts différés

	31-12-2025	31-12-2024
Différences temporaires	-	-
Crédits d'impôts	-	-
Reports fiscaux déficitaires	-	-
Total des impôts différés nets	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-
Total des impôts différés nets	-	-

Les impôts différés calculés au 31 décembre 2024 et 2025 ont été déterminés en tenant compte des nouvelles règles et des nouveaux taux d'impôts votés au 31 décembre 2024 et 2025 et appliqués en fonction du planning prévisionnel de réalisation d'impôts. Il n'existe aucun impôt différé significatif au 31 décembre 2024 et 2025.

18. Instruments financiers

a. Gestion du risque de taux

Aucune couverture de taux n'a été souscrite au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

b. Gestion du risque devises

Les activités du Groupe sont principalement réalisées en euros. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Groupe n'a souscrit aucun instrument de couverture afférent au risque devises.

c. Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

Le Groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et de leur dispersion géographique.

19. Information sectorielle

a. Information sectorielle par secteurs d'activité

Les activités du Groupe s'articulent autour de pôles opérationnels suivants :

	2025	2025 (%)	2024	2024 (%)
Abonnements	7 080	28%	434	2%
Services	8 548	33%	9 255	48%
Produits	8 191	32%	8 192	42%
Redevances	1 406	5%	1 558	8%
Média	394	2%	-	-
Total chiffre d'affaires consolidé	25 619	100%	19 439	100%

Conformément aux dispositions de l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01, et à l'exception du chiffre d'affaires, il n'est pas fait état d'informations complémentaires à la ventilation par secteur d'activité en raison du préjudice qui pourrait résulter de leur divulgation.

b. Informations sectorielles par secteur géographique

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Groupe réalise principalement ses ventes dans les pays de la zone euro, et notamment en France.

	France	Europe	Asie et Autres	Total
Chiffre d'affaires - Exercice 2024	16 543	1 975	921	19 439
Chiffre d'affaires - Exercice 2025	21 100	2 573	1 946	25 619

c. Comptes synthétiques des entreprises structurées différemment

Le Groupe ne consolide pas d'entreprises dont les comptes sont structurés de manière très différente de l'ensemble des entreprises du périmètre et pour lesquelles il devrait fournir des comptes synthétiques.

20. Autres produits et charges d'exploitation

	31-12-2025	31-12-2024
Production stockée	(847)	(24)
Subventions d'exploitation	49	34
Reprises sur provisions	1 607	192
Autres	963	259
Total autres produits d'exploitation	1 772	461
	31-12-2025	31-12-2024
Charges externes	(11 941)	(7 976)
Charges diverses	(147)	(149)
Total autres charges d'exploitation	(12 088)	(8 125)

21. Personnel et effectifs

	31-12-2025	31-12-2024
Charges de personnel	(10 317)	(9 535)
Effectif au 31 décembre	260	212

22. Amortissements et provisions

	31-12-2025	31-12-2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(1 466)	(97)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(515)	(436)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	(557)	(142)
Dotations aux provisions et autres	(25)	(68)
Dotations d'exploitation	(2 563)	(743)
Reprises de dépréciations sur actif circulant	1 607	159
Reprises de provisions	-	33
Reprises d'exploitation	1 607	192
Total	(956)	(551)

23. Produits et charges financiers

	31-12-2025	31-12-2024
Charges d'intérêts	(163)	(167)
Pertes de change	(4)	(5)
Dotations sur provisions financières	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	(167)	(172)
Dividendes	-	-
Reprises sur provisions financières	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	115
Produits financiers	-	115
Résultat financier	(167)	(57)

24. Produits et charges exceptionnels

	31-12-2025	31-12-2024
Valeur nette comptable des actifs corp. & incorp. cédés	-	(46)
Autres charges exceptionnelles	(2 415)	(746)
Dotations sur provision exceptionnelle	-	-
Charges exceptionnelles	(2 415)	(792)
Produits de cession des actifs corp. & incorp. cédés	-	-
Autres produits exceptionnels	-	69
Reprise sur provision exceptionnelle	-	121
Produits exceptionnels	-	190
Résultat exceptionnel	(2 415)	(602)

Dans le cadre du développement de ses activités, la Société a mis en œuvre fin 2024 une campagne média visant à développer la notoriété de ses marques et à favoriser le recrutement de nouveaux clients. Cette campagne spécifique, d'une durée initiale de 12 mois et répartie sur les exercices 2024 et 2025, répond aux critères d'un événement majeur et inhabituel. A ce titre, les frais afférents à cet événement sur l'exercice 2025, soit 2 415 K€ et sur l'exercice 2024, soit 582 K€, ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

25. Impôts sur les résultats

	31-12-2025	31-12-2024
Impôt courant	(189)	21
Impôts différés	-	-
Charge d'impôt en résultat	(189)	21

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	31-12-2025	31-12-2024
Résultat avant impôts	(8 032)	(3 648)
Impôts théoriques au taux applicable en France	2 008	912
Incidence du crédit d'impôt innovation	-	28
Incidence des déficits non reconnus en imposition différée	(2 197)	(919)
Charge d'impôt en résultat	(189)	21

Une filiale du Groupe fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2023 et 2022. Dans le cadre de ce contrôle, une proposition de rectification a été notifiée à la société portant sur l'exercice 2022. La filiale a formellement contesté l'intégralité des chefs de rectification mentionnés dans cette proposition et poursuit les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure en cours. Nonobstant cette contestation et par mesure de prudence, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2025 une provision correspondant à l'intégralité des risques financiers susceptibles de résulter de ce litige.

26. Résultats par action

a. Résultat par action - De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société et incluses dans les capitaux propres.

	31-12-2025	31-12-2024
Bénéfice revenant au Groupe	(8 283)	(3 608)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation (en milliers)	1 933	1 657
Résultat de base par action (€ par action)	(4,285)	(2,177)

b. Résultat par action - Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires et de préférence ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède trois types d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif sur l'exercice 2025 et 2024 : les bons de souscription d'action et les actions gratuites et les BSPCE (voir n°13.2).

	31-12-2025	31-12-2024
Bénéfice revenant au Groupe	(8 283)	(3 608)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation (en milliers)	1 933	1 657
Ajustement / Bons de souscription d'actions (en milliers)	27	29
Ajustement / BSPCE (en milliers)	14	-
Ajustement / Actions gratuites (en milliers)	4	5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	1 978	1 692
Résultat dilué par action (€ par action)	(4,188)	(2,133)

27. Engagements

La Société a procédé au nantissement des titres de ses filiales Atelier du Sourcil SAS et My Little Paris SAS dans le cadre de la souscription d'emprunts bancaires (voir n°14).

Le groupe Memscap a par ailleurs accordé à la société IntuiSkin, filiale détenue à 100% par Ieva Group, des concessions de licences totales exclusives et transférables sur différents actifs incorporels, dont notamment la marque IOMA, pour une durée de 20 ans à compter du 26 mai 2010. Elle a également accordé une promesse de cession relative à ce même ensemble d'actifs incorporels, dont IOMA, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Cet engagement est valide sur une durée de 21 ans à compter du 26 mai 2010.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs au 31 décembre 2025.

28. Transactions avec les parties liées**a. Transactions avec les parties liées**

Les transactions effectuées avec les parties liées, et notamment avec le groupe Memscap, sont conclues à des conditions normales de marché. Ces transactions commerciales sont réalisées notamment dans le cadre des contrats de prestation de services et de licence entre les entités des groupes Ieva Group et Memscap. Les tableaux suivants fournissent le montant total des transactions qui ont été conclues entre les deux entités.

	Ventes (1)	Achats (1)	Créances 31-12-2024	Dettes 31-12-2024
Groupe Memscap	60	302	-	87

⁽¹⁾ Exercice 2024

	Ventes (2)	Achats (2)	Créances 31-12-2025	Dettes 31-12-2025
Groupe Memscap	60	293	-	91

⁽²⁾ Exercice 2025

Le groupe Memscap a par ailleurs accordé à la société IntuiSkin, filiale détenue à 100% par Ieva Group, des concessions de licences totales exclusives et transférables sur différents actifs incorporels, dont notamment la marque IOMA, pour une durée de 20 ans à compter du 26 mai 2010. Elle a également accordé une promesse de cession relative à ce même ensemble d'actifs incorporels, dont IOMA, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Cet engagement est valide sur une durée de 21 ans à compter du 26 mai 2010.

Les transactions effectuées avec la SCI Karam RS, dans le cadre d'un bail locatif, sont conclues à des conditions normales de marché. Les tableaux suivants fournissent le montant total des transactions qui ont été conclues entre les deux entités.

	Ventes	Achats	Créances	Dettes
	(1)	(1)	31-12-2024	31-12-2024
SCI Karam RS	-	29	-	-

⁽¹⁾ Exercice 2024

	Ventes	Achats	Créances	Dettes
	(2)	(2)	31-12-2025	31-12-2025
SCI Karam RS	-	31	-	8

⁽²⁾ Exercice 2025

Les transactions effectuées avec des parties liées dans le cadre des rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas détaillées (voir n°28.b).

b. Rémunération des organes de direction

Cette information peut ne pas être fournie car pouvant permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

29. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements décrits ci-après constituent des événements postérieurs à la clôture sans incidence sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionner.

29.1. Transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'assemblée générale mixte des associés de la Société Ieva Group, réunie le 27 février 2026, a décidé la transformation de la Société d'une société par actions simplifiée (SAS) en société anonyme à conseil d'administration (SA). Cette transformation a été réalisée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, sur la base du rapport du commissaire à la transformation attestant que les capitaux propres de la Société étaient au moins égaux au capital social.

La transformation de la Société n'entraîne ni création d'une personne morale nouvelle, ni modification de la durée de la Société. Elle n'a pas non plus d'incidence sur la continuité des activités, ni sur la composition du périmètre de consolidation du Groupe. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme sociale. Dans ce cadre, la Société est désormais administrée par un conseil d'administration, conformément aux dispositions applicables aux sociétés anonymes.

29.2. Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (Paris)

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la Société a annoncé en date du 26 mars 2026 son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, permettant de lever un montant total d'environ 7,3 millions d'euros.

Cette opération a notamment permis l'entrée au capital de Bpifrance, qui a souscrit 41% du montant total de la levée de fonds réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse.

Les fonds levés dans le cadre de cette opération ont vocation à soutenir la stratégie de développement et de croissance du Groupe, notamment en matière d'innovation technologique, de développement commercial et d'expansion internationale.

30. Périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode de consolidation 2025 ⁽¹⁾	% d'intérêt 2025 ⁽¹⁾	% de contrôle 2025 ⁽¹⁾	Méthode de consolidation 2024 ⁽²⁾	% d'intérêt 2024 ⁽²⁾	% de contrôle 2024 ⁽²⁾	Pays
Ieva Group SA (Mère consolidante)	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
Ieva SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
Intuiskin SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
Ieva Experience SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
Atelier du Sourcil SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
Atelier du Sourcil Franchise SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
ADS Formation et produits SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
ADS Les Ateliers SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
ODBE SPRL	IG	51%	51%	IG	51%	51%	Belgique
JD Lux SARL	-	-	-	IG	80%	80%	Luxembourg
Ieva Lux SARL	-	-	-	IG	80%	80%	Luxembourg
ADS Maroc SARL	IG	100%	100%	IG	100%	100%	Maroc
ADS Italy SRL	IG	100%	100%	IG	100%	100%	Italie
Le Boudoir du Regard SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
BDR Franchise SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%	France
BDR Holding SAS	-	-	-	IG	100%	100%	France
BDR Academy SAS	-	-	-	IG	100%	100%	France
BDR 17 SAS	-	-	-	IG	100%	100%	France
My Little Paris SAS	IG	100%	100%	-	-	-	France
GBE&W SAS	IG	100%	100%	-	-	-	France
My Little Box KK	IG	100%	100%	-	-	-	Japon
My Little Box GmbH ⁽³⁾	IG	100%	100%	-	-	-	Allemagne
Beauty and Wellness School Group SAS	MEE	29,68%	29,68%	MEE	29,68%	29,68%	France

⁽¹⁾ Exercice 2025

⁽²⁾ Exercice 2024

⁽³⁾ En cours de liquidation

Le Groupe a procédé en date du 1^{er} août 2025 à l'acquisition de la société My Little Paris et ses filiales (voir n°1.2). My Little Paris est une entreprise française fondée en 2008, spécialisée dans la création de contenus et d'expériences lifestyle à destination d'un public urbain, principalement féminin.

Par ailleurs, sur l'exercice 2025, le Groupe s'est désengagé de sa filiale ADS Maroc SARL.

Il est enfin rappelé que sur l'exercice 2024 :

- Le Groupe s'est désengagé de ses filiales Ieva Lux SARL et JD Lux SARL (Luxembourg).
- Dans le cadre de réorganisations internes au Groupe, la société BDR Academy SAS a été absorbée par la société BDR Franchise SAS. De même, la société BDR Holding SAS a été absorbée par la société Le Boudoir du Regard SAS. La société BDR 17 SAS, sans activité, a été liquidée sur l'exercice.